

#### 1. Désignation du produit

 **Everlux**® - Signalisation de sécurité photoluminescente pour les transports publics.

#### 2. Description du produit

Aluminium rigide photoluminescent avec un film protecteur anti-vandalisme de 1,37 mm d'épaisseur. La surface est antistatique et facile à nettoyer.

#### 3. Système de pose

Selon notre catalogue  **Everlux**®.

#### 4. Réaction au feu

Le matériau ne contribue pas à la propagation du feu, étant classé comme "retardateur" dans la propagation de la flamme selon la norme IEC 60092-101.

#### 5. Propriétés photoluminescentes

Les produits Everlux sont conformes aux normes et réglementations internationales, en particulier le Règlement 107 de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe, ISO 17398 & NF X08-050 (classe C), DIN 67510-4 et ISO 16069. Quand le produit est stimulé avec 1000Lx, pendant 5 minutes, il présente les caractéristiques photoluminescentes suivantes :

Temps après la fin de la stimulation :	Intensité lumineuse (mcd/m <sup>2</sup> )	
	Everlux	Règlement 107/ ISO 17398, NF-X08-050 et ISO 16069 (Classe C)
2 minutes	1032	690
10 minutes	215	140
30 minutes	70	45
60 minutes	30	20
Valeur de luminosité 100 fois supérieure à la limite de la perception visuelle humaine	Everlux	Autonomie (minutes)
0.3 mcd/m <sup>2</sup>	3100	-

#### 6. Dimensions, pictogrammes et couleurs

Conforme à notre catalogue et en accord avec la réglementation et normalisation nationale et internationale.

#### 7 Impression

Avec couleurs de haute qualité et résistantes aux rayons UV.

#### 8. Nettoyage

Produits ne nécessitent pas d'entretien particulier. Il suffit d'un chiffon sec ou humidifié avec un peu d'eau (sans détergents).

#### 9. Garantie

Dans des conditions normales d'application et de nettoyage adaptée, une garantie de 3 ans est fournie contre les défauts de fabrication.

Pour des applications à l'extérieur considérant les possibilités d'exposition à des températures, de l'humidité et d'autres environnements extrêmes, ce temps de garantie peut être réduit, ainsi que pour les applications sur des surfaces rugueuses, poreuses ou inégales (qui ne conviennent pas pour l'application de signaux en vinyle auto-adhésif).

#### 10. Santé et sécurité

Le produit ne contient pas de substances radioactives. En termes de toxicité le produit est considéré comme sûr (Norme Européenne EN 71-3).

#### 11. Qualité

Le produit est certifié par AENOR selon le règlement RP 11.02.

La qualité de ces mêmes produits est garantie par un processus de fabrication rigoureux avec des essais dans notre laboratoire en respectant les cahiers de charges des normes applicables.

#### 12. Cadre législatif et normatif

La signalisation  est conforme aux normes en vigueur :

- Règlement n ° 107 de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (UNECE)
- EN ISO 7010
- ISO 3864 partie 1 à 4
- Règlement (CE) n ° 1371/2007 du Parlement européen et du Conseil de l'Union européenne, du 23 octobre 2007.